

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – 2018



Ville de **GRANDE-SYNTHE**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. (article L 2312-1 du CGCT)

Le débat d'orientation budgétaire est donc une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en Sous-Préfecture.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Depuis cette loi dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte des informations supplémentaires relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail).

L'article 13 de la Loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 précise les nouvelles dispositions suivantes :

« II. - A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Enfin le rapport est transmis par le Maire au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. Il fait l'objet d'une publication et d'une mise en ligne sur le site internet de la commune après l'adoption par le Conseil municipal.

La ville de GRANDE-SYNTHÉ a fait le choix de l'ambition et d'un haut niveau de services de proximité pour un projet de territoire constructif au service de sa population.

Elle affirme une volonté de financer ses priorités, en matière d'éducation, de culture, de maintien des services publics et d'un cadre de vie ainsi que du rayonnement du territoire, tout en préservant ses équilibres financiers, malgré les contraintes et incertitudes sur l'évolution future de ses ressources.

Ce volontarisme n'est possible que parce que la situation financière de la ville est saine, grâce à la stratégie financière adoptée et respectée scrupuleusement chaque année.

Cela se traduit aussi par une politique d'investissements ambitieuse, dans un contexte financier contraint ; et par de forts investissements encore en 2018, tout en stabilisant la dette et sans accroître la pression fiscale comme nous nous y étions engagés.

Toutefois, ceci serait impossible sans la poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement, engagée depuis plusieurs années dans un souci d'efficacité de la dépense publique.

Ainsi la ville de Grande-Synthe assure une gestion saine et responsable pour garantir à long terme les équilibres financiers, tout en maintenant une ambition forte en matière d'investissement en équipements de proximité et équipements structurants contribuant au rayonnement de notre ville.

SOMMAIRE

I. LE CONTEXTE DU BUDGET 2018

- A. LES ELEMENTS DU CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER
- B. LA LOI DE FINANCES 2018
- C.

II. STRATEGIE FINANCIERE, PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2018

- A. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SOUS TENSION
- B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : UN CADRAGE STRICT POUR CONSOLIDER NOS NIVEAUX D'EPARGNE
- C. LES ORIENTATIONS RELATIVES A L'INVESTISSEMENT POUR 2018

III. DONNEES FINANCIERES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

- A. EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL
- B. LA STRUCUTRE DES EFFECTIFS
- C. LA POLITIQUE SOCIALE
- D. LES ORIENTATIONS POUR 2018

IV. LA GESTION DE LA DETTE

- A LES INDICATEURS CLEFS DE LA DETTE
- B. UN ENCOURS DIVERSIFIE PERMETTANT D'OPTIMISER LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

LES GRANDS INDICATEURS FINANCIERS

Evolution moyenne annuelle des taux d'imposition 2017-2018	0%
Contribution au titre du redressement des finances publiques	- 1 000 000 euros
Montant prévisionnel des dotations et compensations à recevoir de l'Etat en 2018	DGF 0 DSU 5 396 000 (estimation KLOPFER)
Variation des dépenses de personnel/ BP 2018	- 300 000€
Niveau d'investissement programmé 2018	11 000 000 euros
Population	23 878 en 2018 (+212 par rapport à 2017)
Capacité de désendettement (moyenne nationale de la strate 2016 : 6,1 années)	2.7 années
Taux prévisionnel d'inflation (hors tabac) 2018	1.2%

I LE CONTEXTE DU BUDGET 2018

A. LES ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1. La croissance repart modérément

La croissance mondiale continue de se renforcer depuis le début de l'année, soutenue par des politiques monétaires expansionnistes et par une progression de l'endettement dans certains pays. Après une croissance molle enregistrée en 2016, la reprise de l'activité mondiale s'est présentée en 2017 dans la plupart des pays imputable à une amélioration de la demande intérieure des ménages et des investissements alors que la dépense publique progresse faiblement. A la fin de l'année 2017, le taux de croissance du PIB des Etats-Unis atteint 3%, 2.5% dans la zone euro, 6.9% en Chine et 4% au Japon.

L'environnement économique poursuit son embellie en zone euro et les perspectives d'évolution sont orientées favorablement. La Banque Centrale Européenne a récemment relevé ses prévisions de croissance pour le 3^{ème} trimestre 2017 avec une hausse de 2.2% en zone euro, contre 1.9% prévus initialement. En France, le gouvernement maintient sa prévision de croissance à 1.7% pour 2018, après les dernières estimations, de l'INSEE qui porteraient celle-ci à 1.8% pour 2017 avec cinq trimestres consécutifs de hausse (contre 1.1% en 2016), soit son niveau le plus élevé depuis 2011.

Les perspectives économiques et financières dépendent dans les mois à venir des décisions politiques et géopolitiques : les risques de conflit entre les Etats-Unis et la Corée du Nord, les tensions entre la Russie et les Etats-Unis, les relations dégradées entre l'Iran et l'Arabie Saoudite...

2. Le déficit public se redresse lentement

Le retour de la croissance accélère la réduction des déficits. La prévision de déficit public vient d'être revue à la baisse par BERCY, à - 2.9% du PIB en 2017 et à -2.6% pour 2018 (après -3.4% en 2016 et -3.6% en 2015) ce qui permettrait de respecter les engagements européens de la France, pour la première fois depuis 2007.

3. L'inflation demeure faible

En France, l'inflation INSEE est ressortie à 0.95% sur un an au mois de septembre 2017 après un taux plus bas à 0.7% en juillet. Le rebond relatif du premier trimestre 2017 s'explique sous les variations des prix du pétrole alors que l'inflation sous-jacente française demeure faible à 0.5%, stable par rapport aux mois précédents.

La Banque de France tablait fin juin ses prévisions sur une progression de l'inflation à 1.2% en 2018 et 1.4% en 2019 (après +0.2% en 2016). Le gouvernement retient lui +1% pour 2018 dans la loi de finances 2018.

4. Les taux d'intérêts restent faibles

Enfin les taux d'intérêts de court terme comme de long terme restent à des niveaux faibles en 2017, ce qui nous a permis d'emprunter à un taux de 0.83%. Ils devraient le rester encore en grande partie de l'année 2018. Ils sont propices à la réalisation d'emprunts dans de bonnes conditions financières, pour assurer le besoin de financement des investissements des collectivités locales. Néanmoins la banque centrale européenne souhaiterait pouvoir revenir progressivement à une politique normalisée sur son programme de rachat d'actifs. Ceci laisserait ainsi présager un schéma de hausse progressive et modérée des taux longs, même si un manque de visibilité quant à sa mise en œuvre et son calendrier induisent là encore de l'incertitude sur sa force et sa vitesse. Mais il convient de commencer à s'y préparer dans nos futurs arbitrages de taux d'emprunts.

B LA LOI DE FINANCES 2018 : LES COLLECTIVITES LOCALES RESTENT ASSOCIEES A L EFFORT DE REDUCTION DU DEFICIT PUBLIC.

La loi de finances 2018 réaffirme les annonces faites par le Président de la République aux associations d'élus lors de la conférence des territoires du 17 juillet dernier.

1. L'allègement de la taxe d'habitation :

La loi de finances 2018 confirme, à compter des impositions de 2018, un nouveau dégrèvement qui s'ajoutant aux exonérations existantes, permettant à environ 80% de foyers d'être exonérés de taxe d'habitation au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Cette suppression sera séquentielle par paliers, 30% en 2018, 65% en 2019 et exonération totale en 2020. Pour être éligible à la réduction d'impôts les ressources du foyer devront être inférieures ou égales à 27 000€ de revenu fiscal de référence pour une personne seule, 43 000€ pour un couple sans enfant et 52 000€ pour un couple avec 2 enfants.....

L'impact sur les collectivités a été précisé, puisque le gouvernement a indiqué qu'il s'agirait d'un dégrèvement. Cela implique donc que la perte de ressource sera compensée intégralement par l'Etat aux collectivités. Ainsi l'imposition non payée par les contribuables qui bénéficient de cette réforme sera acquittée par l'Etat aux collectivités sur la base des taux et abattements appliqués en 2017. Il faut savoir que pour la commune cette recette fiscale s'élevait en 2017 à **3 208 777€**.

Il convient de préciser que la commune n'a pas voté d'augmentation des taux depuis le début du mandat et même depuis 2001, et qu'elle ne votera pas d'augmentation pour 2018. La seule augmentation qui peut être ressentie par le contribuable grand-synthois est l'augmentation des bases qui est définie par l'Etat, à partir de la loi de finances 2018 cette évolution des bases sera calée sur l'inflation soit une évolution des bases de 1.2%. Le produit fiscal attendu pour 2018 est donc de 9,2M€.

Donc en 2018, les taux d'imposition proposés au vote de l'assemblée délibérante seront

Taux taxe d'habitation : 26,99%

Taux taxe foncier bâti : 19,03%

Taux taxe foncier non bâti : 114,78%

Si la compensation prévue par l'Etat devrait bien être calculée à l'euro près, l'incertitude reste cependant importante pour l'avenir. En effet, chaque année, les bases des contribuables sont révisées et corrigées de l'inflation. Si l'Etat venait à ne pas compenser cette indexation, il y aurait alors un manque à gagner sur le dynamisme de la taxe. De plus il convient de rappeler que les valeurs locatives datent des années 70 et qu'une réforme de ces valeurs est depuis plusieurs années évoquée. L'actualisation des valeurs locatives foncières se fera automatiquement à compter de 2018 (et non plus votée en Loi de finances) selon une évolution en glissement, de novembre N-2 à novembre N-1, à partir de l'indice de prix harmonisé à la consommation des ménages hors tabac. Cette évolution devrait être de l'ordre du 1% en 2018.

Selon les simulations pour la commune de Grande-Synthe, alors qu'en 2017, 26.06% de la population était exonérée de la TH, la part serait de 94.41% de la population en 2020. Le nombre total de foyer soumis à la taxe d'habitation pour la commune est de 7 893, actuellement 2057 foyers sont exonérés de TH ils seront en 2020, 5 385 nouveaux foyers, soit au total 7452 foyers exonérés sur les 7893. Le montant du dégrèvement en 2020 est estimé à 2 583 196 euros.

En 2017, les allocations compensatrices pour la TH versées par l'Etat se sont élevées à 608 592€, elles correspondent aux pertes de recettes subies par la commune dans le cadre des exonérations décidées par l'Etat pour les personnes dont les ressources sont modestes (article 1414 du code général des impôts, les titulaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité, les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés lorsque le montant de leurs revenus de l'année précédente n'excède pas 10 708 €, pour la première part de quotient familial, majorée de 2 859 € pour chaque demi-part supplémentaire, les contribuables âgés de plus de 60 ans ainsi que les veuves et veufs dont le montant des revenus de l'année précédente n'excède pas la limite précitée et les contribuables atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence, sous réserve de la condition de revenu susmentionnée).

Le gouvernement souhaiterait à terme réformer de manière plus importante la fiscalité locale pour supprimer totalement la taxe d'habitation. Les contours d'une telle réforme n'ont pas encore été précisés faisant peser d'importantes incertitudes sur l'avenir des ressources des collectivités.

2. La fin de la ponction sur la DGF mais des dépenses de fonctionnement plafonnées

Contrairement aux années précédentes la loi de finances 2018 n'a pas prévu de baisse unilatérale de la dotation globale de fonctionnement, toutefois les collectivités participeront à l'effort de réduction du déficit public par la maîtrise de la dépense publique. Ainsi comme le prévoit la loi de programmation des finances publiques (2018-2022) les 340 plus importantes collectivités (Régions, Départements, Métropoles, et communes et intercommunalités dont les dépenses réelles de fonctionnement exposées au CA 2016 du budget principal excèdent 60M€) passeront des contrats obligatoires avec l'Etat pour déterminer les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement (plafonnement de la croissance des dépenses réelles de fonctionnement à 1.2%/ an) et du besoin de financement de la collectivité ; cette contractualisation obligatoire pour les 340 « grands comptes » et ouverte de manière volontaire pour les collectivités qui se situent en dessous du seuil budgétaire. Il y a de grandes chances pour que dans les années à venir la contractualisation obligatoire s'élargisse à l'ensemble des collectivités.

Le gouvernement continue de faire progresser la péréquation en faveur des collectivités les plus fragiles au regard des critères de ressources et de charges. La DSU progressera de plus de 90M€ en 2018.

La commune sera toujours contributrice au titre du redressement des finances publiques. Alors qu'en 2016, le montant de la contribution était de 632 000 €, en 2017 il fut augmenté de plus de 60% pour atteindre 1 020 000€. Pour l'année 2018 la loi de finances n'a pas prévu d'augmentation pour cette contribution elle devrait être donc avec l'écroulement de la population de 1M€.

3. Le soutien à l'investissement public local maintenu : En 2018, l'effort engagé par l'Etat en faveur de l'investissement public local sera poursuivi, les dotations de soutien à l'investissement local seront portées à 1,8Mds € en 2018, dont 665 M€ de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Pour rappel la ville avait déjà proposé des dossiers en 2016 et 2017 au titre de cette dotation. Ainsi en 2016, la mise en norme d'accessibilité des ERP avait été retenue et une dotation de 40 820 € avait été fixée par la préfecture, en 2017 seul le dossier de l'accessibilité était retenu de nouveau par l'Etat et un montant de dotation de 63 000€ était octroyé. Pour 2018 l'enveloppe du DSIL est donc pérennisée et devrait financer les grandes priorités d'investissement du gouvernement :

- la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables
- la mise aux normes et de sécurisation des équipements publics
- le développement du numérique et de la téléphonie mobile
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires

En 2018, la ville sollicitera une nouvelle fois ce fonds pour la mise en conformité des systèmes de sécurité incendie pour la Médiathèque Nelson Mandela, et pour l'EHPAD Zélie Quenton, pour les travaux de vêture pour le gymnase Buffon et pour les travaux de création d'une voie verte du Boulevard Mendès France au Lycée du Noordover.

II. STRATEGIE FINANCIERE, PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2018

A. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SOUS TENSION

L'exercice 2018 sera encore marqué par des contraintes et des incertitudes sur nos ressources de fonctionnement.

La collectivité poursuit son engagement de stabilité des taux de fiscalité pour 2018. Depuis 2001, la ville n'a pas augmenté ses taux de fiscalité, alors que les contraintes financières pour les collectivités n'ont fait qu'augmenter. Le produit fiscal encaissé par la ville a été pour l'année 2017 de 8 968 000€ et le produit attendu pour 2018 est de 9 200 000€ (estimation cabinet KLOPFER en attente de la notification de l'Etat 1259)

Par ailleurs, la volonté de la municipalité reste de conserver sa politique volontariste d'abattements sur la taxe d'habitation, la ville de Grande-Synthe affiche ainsi clairement son objectif de solidarité envers les plus modestes.

Les abattements pratiqués sont :

- abattement pour les 2 premiers enfants : 15%
- abattement à partir du 3^{ème} enfant : 20%
- abattement pour personne en situation de handicap : 10%

L'ensemble de ces mesures vise à rendre la politique fiscale plus juste et équitable, mais cette politique facultative d'abattements a un coût annuel pour la commune de 700 000€.

Le respect de cet engagement n'est possible que grâce au dynamisme de notre territoire, en effet la population augmente encore cette année, selon l'INSEE la population au 1^{er} janvier 2018 est de 23 878 habitants contre 23 666 en 2017.

D'ailleurs dans le pacte fiscal et financier de la communauté urbaine de Dunkerque applicable à l'ensemble des communes du territoire il est envisagé une uniformisation pour toutes les communes de

la mise en place de l'abattement pour les personnes en situation de handicap, abattement qu'applique déjà la commune. (taux d'abattement 10% applicable depuis le 1^{er} janvier 2010).

Au niveau des dotations de la CUD, selon les estimatifs transmis par les services communautaires, l'attribution de compensation ainsi que la DSC seront identiques à 2017 soit un montant de 41 179 621€.

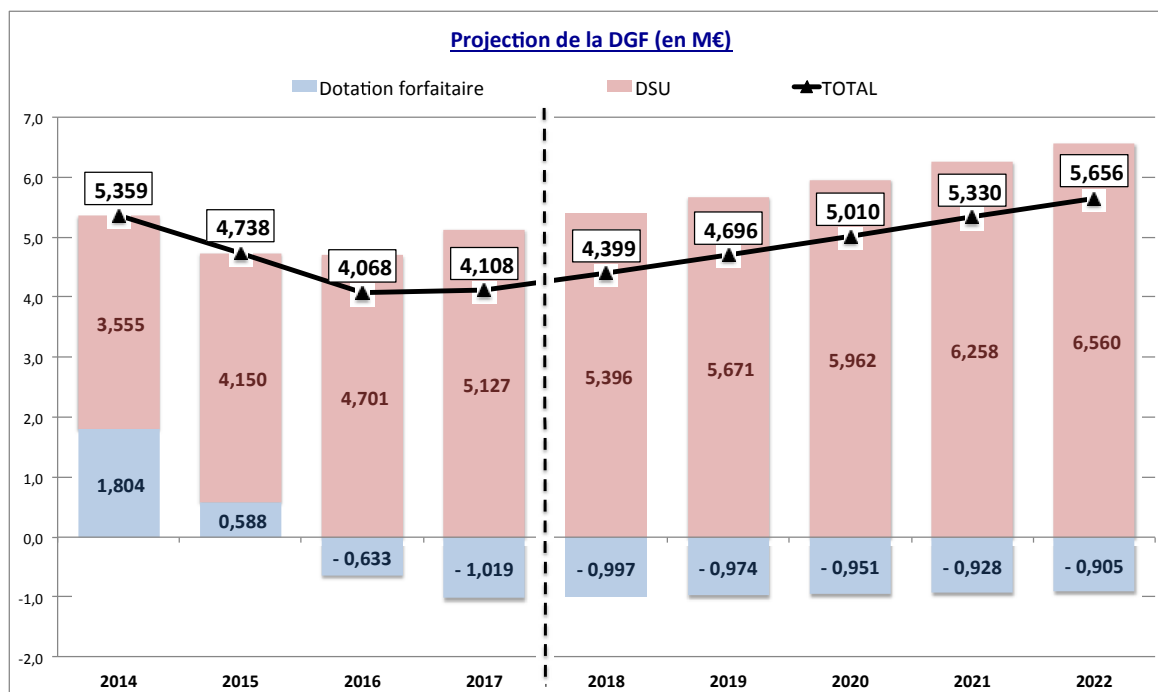
Au niveau de la DSU nous pouvons escompter recevoir selon l'analyse KLOFER 5 396 000€ en 2018 (soit 226€/habitant) , soit une augmentation de 253 000€ par rapport à la DSU perçue en 2017, la ville est classée 22^{ème} sur les 676 communes de plus de 10 000 habitants éligibles à cette dotation. La ville ne reçoit plus de DGF depuis 2016 et contribue au redressement des finances publiques depuis cette même année.

Evolution des dotations de l'Etat depuis 2013

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DGF	2 278 817	1 803 678	588 046	0	0	0
DSU	3 363 729	3 555 386	4 149 673	4 701 128	5 126 998	5 396 000
CRFP				- 633 000	- 1 019 381	- 997 000
TOTAL	5 642 543	5 359 064	4 737 719	4 068 128	4 107 617	4 399 000

Entre 2015 et 2017, l'enveloppe nationale de la DSU a augmenté de 180 M€.

Pareille revalorisation avait été décidée dans un contexte d'amplification rapide de la contribution au redressement des finances publiques. L'idée était alors que les communes les plus défavorisées récupèrent via la DSU ce qu'elles perdaient du fait du prélèvement, ce qui n'a pas été vraiment le cas pour la ville.



(source Cabinet KLOPFER)

Les autres recettes

en M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
fiscalité ménage	8,912	8,914	8,968	9,201	9,414	9,632	9,875	10,158
versement de la CU (AC+DSC+FPIC)	41,113	41,653	41,216	41,218	41,224	41,237	41,240	41,243
autres recettes fiscales	0,641	0,663	0,861	0,817	0,680	0,690	0,702	0,714
DGF (dotation forfaitaire+ DSU+réfaction DGF)	4,738	4,701	5,127	5,396	5,671	5,962	6,258	6,560
compensations fiscales	0,644	0,568	0,694	0,700	0,714	0,728	0,744	0,762
FNGIR/DCRTP	0,233	0,233	0,233	0,084	-0,065	-0,214	-0,363	-0,511
Autres participations	2,820	3,535	2,994	2,651	2,648	2,655	2,676	2,700
missions à disposition de personnel	2,110	2,261	2,577	2,455	2,492	2,529	2,567	2,606
produits de gestion courante et produits de tarification	1,854	1,787	1,721	1,803	1,824	1,850	1,882	1,915
atténuations de charges	1,459	1,415	1,274	0,788	0,800	0,812	0,824	0,836
produits exceptionnels	0,043	0,032	0,062	0,042	0,048	0,054	0,061	0,070
DPV	0,082	0,099	0,025	0,648	0,450	0,100	0,100	0,100
TOTAL	64,648	65,861	65,750	65,804	65,899	66,035	66,566	67,153
évolution	-1.0%	1,90%	-0,20%	0,10%	0,10%	0,20%	0,80%	0,90%

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT UN CADRE STRICT POUR CONSOLIDER NOTRE NIVEAU D'EPARGNE

Nous envisageons une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 1% par rapport à 2017 soit 650 000€ sur l'exercice 2018.

La maîtrise des dépenses marque la poursuite des efforts de la démarche d'optimisation qui permet d'inverser la courbe d'évolution des dépenses tout en maintenant un service public de qualité. L'évolution de la masse salariale a été inversée -0.76%, les subventions versées seront maîtrisées, les dépenses de gestion seront optimisées. Ces résultats sont le fruit d'importants efforts de gestion effectués dans le cadre de la démarche de performance.

Plusieurs effets permettent de comprendre cette baisse, notamment par le non remplacement de tous les départs en retraite, travail sur les heures supplémentaires, limitation plus importante des temporaires. Il est impératif de contenir la masse salariale, des mesures déjà appliquées seront développées pour parvenir à cet objectif, notamment le redéploiement des missions au sein d'un même service, le développement des mutualisations de services.

Concernant les subventions pour 2018 les associations ne subiront pas de baisse dans l'octroi de leurs subventions, une analyse des services associatifs et sports permettent d'ajuster au plus juste l'attribution des subventions aux nombreuses associations de la ville. Il convient de préciser que l'espace santé du littoral percevra sa subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine de Dunkerque à partir de 2018. En 2017, c'est presque 120 associations qui ont été subventionnées par la municipalité.

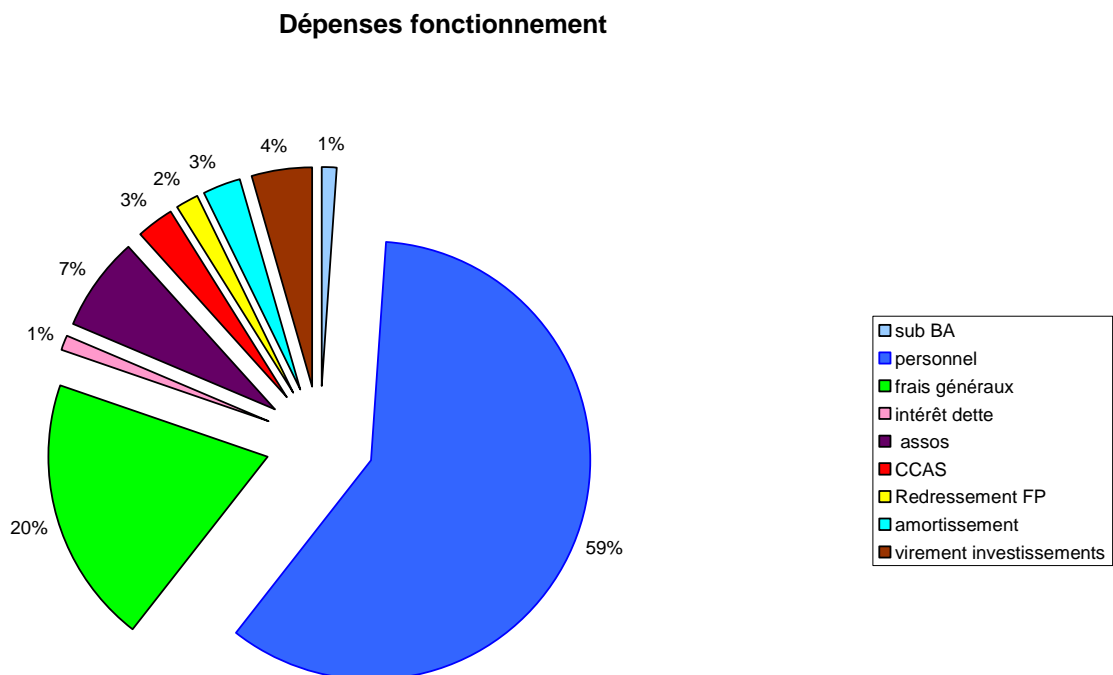
En 2018, les dépenses de fonctionnement réelles inscrites au BP diminueront , notamment par une baisse des frais financiers – 40 000€/BP 2017, - 300 000€ en charges de personnel/BP 2017, - 300 000€ au niveau des subventions notamment par la non prise en charge par la commune de la subvention de l'Espace Santé Littoral comme expliqué précédemment.

Pendant plusieurs années , les services ont reçu comme consigne de réduire leurs crédits de dépenses courantes, pour l'exercice 2018 il a été demandé aux services de continuer de réduire dans la mesure du possible ou tout au moins de maîtriser leurs différentes dépenses et de mutualiser les achats, ce qui a déjà été réalisé en 2017 ; de plus courant 2017 une réunion d'information sur les rattachements a été faite à l'ensemble des services ce qui nous a permis de diminuer de plus de 700 000 euros les rattachements de fin d'année, notamment par un contrôle plus pointu des services.

Au niveau des intérêts de la dette ils passent de 620 000€ en 2017 à 580 000 en 2018, soit une baisse de 40 000€ et ce, même si la commune a contracté un emprunt de 1,5 millions d'euros en 2017 afin de profiter d'un taux d'intérêt très bas 0.83%. Les fonds n'ont été mobilisés qu'en début 2018 ce que nous permettait notre trésorerie afin de limiter au maximum nos frais financiers.

Concernant le redressement aux finances publiques, la ville se voit impacter une contribution importante : 1 000 000€ pour 2018, mais comme expliqué précédemment ce montant est pratiquement identique à celui de 2017.

Il est à noter que la commune n'est pas contributrice pour le moment au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) car nous sommes une commune éligible à la DSU ce qui nous exonère de cette contribution au niveau communautaire.



Evolution des dépenses de fonctionnement (source Cabinet KLOPFER)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Δ/an entre 2018 et 2022
Frais généraux	11,243	11,444	10,593	10,968	11,100	11,255	11,452	11,653	1,5%
Dépenses de personnel	38,628	37,800	37,928	38,318	38,893	39,476	40,068	40,669	1,5%
Subvention CCAS	1,519	1,499	1,815	1,770	1,791	1,816	1,848	1,880	1,5%
Subventions associations	5,187	5,590	5,053	4,590	4,645	4,710	4,793	4,876	1,5%
Déficit budget annexe	0,500	0,320	0,260	0,661	0,300	0,300	0,300	0,300	
Autres charges de gestion courante	0,417	0,428	0,429	0,460	0,466	0,472	0,480	0,489	1,5%
Prélèvement DGF		0,633	1,019	0,997	0,974	0,951	0,928	0,905	-2,4%
Charges exceptionnelles	0,518	0,451	0,453	0,437	0,442	0,447	0,454	0,461	1,3%
TOTAL	58,013	58,165	57,550	58,201	58,610	59,428	60,324	61,233	
évolution	-1,5%	0,3%	-1,1%	1,1%	0,7%	1,4%	1,5%	1,5%	1,28%
Frais financiers	0,681	0,636	0,600	0,584	0,536	0,495	0,441	0,395	-9,3%
TOTAL des dépenses de fonctionnement	58,694	58,801	58,150	58,785	59,147	59,923	60,764	61,628	
évolution	-1,6%	0,2%	-1,1%	1,1%	0,6%	1,3%	1,4%	1,4%	1,19%

La ville de Grande-Synthe a en plus du budget principal, un budget annexe qui a été créé par délibération du 16 décembre 1997, afin de retracer les opérations comptables relatives aux locations de salles aménagées assujetties de plein droit à la TVA, par délibération du 14 décembre 2010 l'objet de ce budget avait été étendu aux encaissements des droits d'entrée aux spectacles, puis par délibération en date du 5 juin 2012 une nouvelle extension pour les encaissements des droits de location des infrastructures de communications électroniques.

Les activités reprises dans le budget annexe sont uniquement des d'activités dites concurrentielles, des activités commerciales. Aussi sont reprises dans le budget annexe, une partie des activités du Lieu Musical, du Palais du Littoral, de l'Atrium, le CCP, la salle des fêtes des deux-Synthe, l'équipement du Moulin, et le cinéma le Varlin. Pour déterminer quel taux d'activité est repris dans le budget annexe, chaque année une clef de répartition est calculée entre l'activité administrative et l'activité commerciale.

Au niveau des recettes de fonctionnement, nous avons les recettes de patrimoine (entrées spectacles et les locations de salles), ainsi que la subvention d'équilibre du budget principal. Au niveau des dépenses de fonctionnement, nous avons les intérêts de la dette qui s'élèveront au budget 2018 à 16 065€, la valorisation du personnel, et les autres dépenses courantes. La section de fonctionnement devrait s'élever au BP 2018 à 1M€.

Au niveau des investissements, en recettes nous n'avons que l'excédent d'investissement de l'année précédente, le virement de la section de fonctionnement et les amortissements des immobilisations. Quant aux dépenses, elle ne concerne que le remboursement en capital de l'emprunt contracté pour l'achat de « l'Agence Pôle Emploi », emprunt qui a été impacté sur le budget annexe car il s'agit d'un local aménagé, et les dépenses d'équipement qui correspondent aux investissements réalisés sur les bâtiments concernés par le budget annexe. Ainsi pour 2018, la section d'investissement devrait s'équilibrer à 572 000€

C. LES ORIENTATIONS RELATIVES A L INVESTISSEMENT POUR 2018

Le financement du Plan Pluriannuel d'Investissements s'effectuera donc grâce aux marges de manœuvre générées par le travail de l'ensemble des équipes municipales et administratives, grâce à l'autofinancement, à l'excédent de l'année 2017, aux dossiers de subventions réalisés, et ce sans aucun emprunt prévu pour l'année 2018, ce qui permettra à la ville de continuer de bénéficier d'un stock de dettes assez faible vu sa strate. L'épargne dégagée chaque année en section de fonctionnement représente le solde des ressources propres disponibles pour le financement des investissements.

En 2018 la collectivité devrait disposer d'un niveau d'épargne brute de 7.6M€ permettant de financer les investissements à concurrence de 11 M€ hors les autres ressources propres : subventions, récupération du FCTVA, participations diverses....

Le PPI 2018 proposé est un plan d'investissements ambitieux. En effet la municipalité a la volonté de continuer ses investissements, et de maintenir en très bon état ses équipements existants.

Dans une volonté politique d'apporter une aide à ses administrés, la ville de Grande-Synthe a instauré des subventions d'équipement au cours des dernières années.

Ainsi pour favoriser les économies d'énergie, la commune a doublé l'aide apportée par la CUD dans le cadre du dispositif REFLEXENERGIE pour ses habitants. En 2015, 53 000€ d'aides ont été attribuées pour les aides d'économie d'énergie, ce qui correspond à 68 dossiers traités, en 2016 c'est 86 dossiers traités pour 79 500€ et en 2017 c'est 115 000€ euros qui ont été mandatés pour 136 dossiers. Au BP 2018, nous prévoyons **d'inscrire un montant de 100 000€ pour cette aide**

En 2017, une nouvelle aide a été mise en place inscrite dans le processus de ville en transition et pour favoriser les modes de déplacement « vertueux ». Une aide pour l'acquisition de vélo de ville a été budgétée à hauteur de 50 000€ mais victime de son succès, on a dû ajouter par DM 20 000€, c'est ainsi que 540 dossiers vélos ont été traités pour un montant total de 69 000€, ce dispositif sera donc reconduit en 2018 et sera d'ailleurs élargi aux vélos électriques car l'aide de l'Etat à compter de 2018 ne sera possible que s'il existe une aide locale pour les vélos électriques.

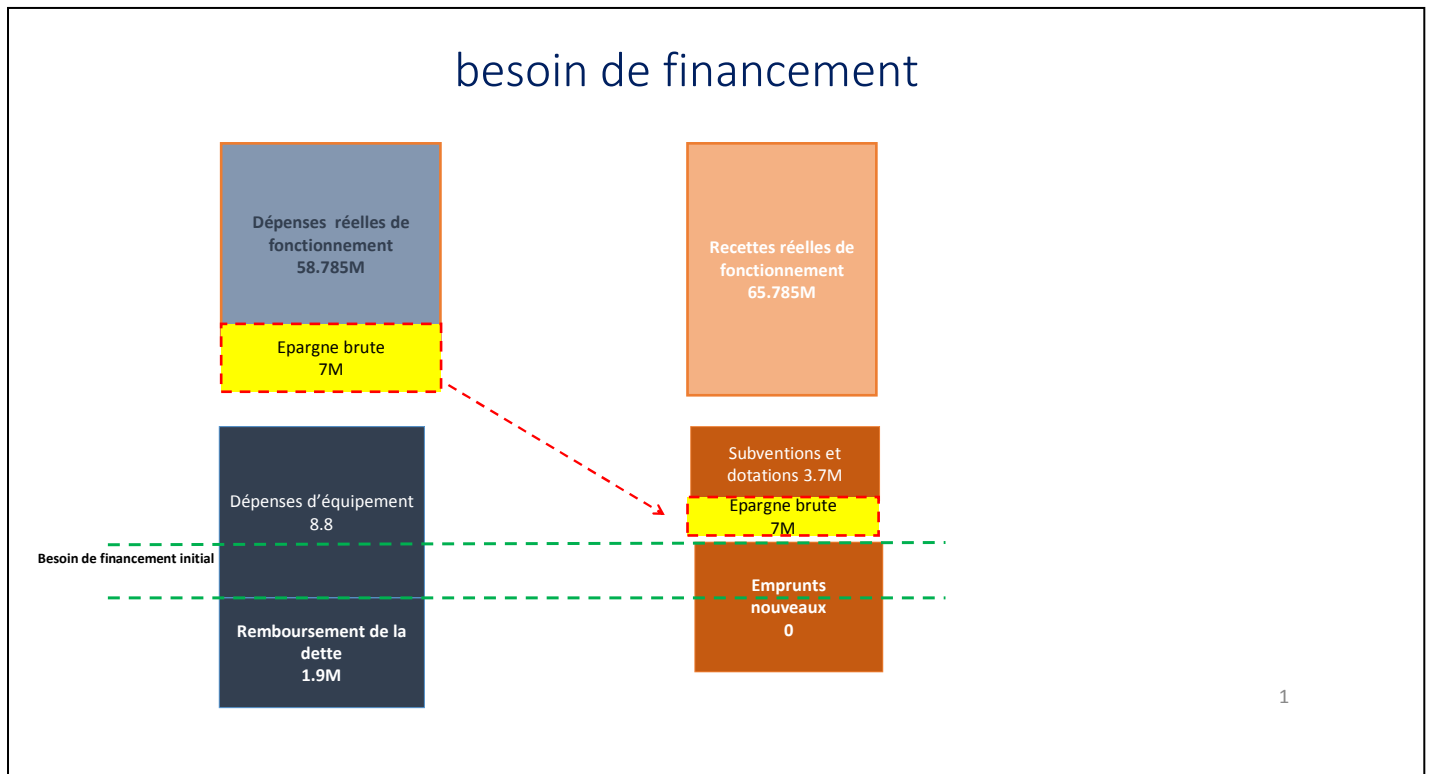
Face à ces subventions d'équipements, les investissements prévus au BP 2018 devraient s'élever à 11M€.

On retrouvera dans ces dépenses d'investissement le budget participatif, véritable outil de démocratie participative, il permet la co-décision des habitants sur les aspects très concrets de la vie quotidienne et du cadre de vie. Après le vote des habitants, 12 projets ont été retenus pour l'année 2018, le réaménagement du square Beethoven, la création d'un espace pour enfants au quartier du moulin, la plantation d'arbres à la maternelle Chabrier, l'aménagement extérieur de l'école LORCA, les peintures intérieures du groupe Chabrier, la création d'un préau à l'ancienne Ecole Ferry, un lieu d'échange intergénérationnels autour du sport, l'aménagement d'un espace convivial à la forêt qui se mange, l'aménagement des abords de l'école Bonpain, une verrière et un bassin « tortues aquatiques », la remise en état du site de fitness et la réhabilitation des équipements sportifs et la réalisation d'une fresque aux Deux-Synthe, **toutes ces réalisations ont été chiffrées à 597 720€**

Une programmation des investissements importante – présentation des grands projets

	<u>COUT TTC</u>	<u>Programmation 2018</u>	<u>Programmation 2019</u>	<u>Programmation 2020</u>	<u>Subventions</u>
SPORT					
Stade DECONINCK	726 000€	726 000			Dossier DPV 2018
Remise en état terrains de sport	132 000	132 000			
CULTURE					
Extension lieu musical	840 000	840 000			DPV 263 520€
Local de stockage palais du littoral	200 000	200 000			
ASSOCIATIONS					
Ex école FERRY (délocalisation des associations)	998 000		335 000		<u>DPV 160 320 en 2018 et 76 180 en 2019</u>
Délocalisation maison de quartiers des Deux-Synthe	80 000	80 000			
CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT					
Réalisation de pistes cyclables	800 000	400 000	400 000		
Création de deux jardins d'autoproduction potagère	En cours de réalisation reports 2017				DPV : 83 787€ - versement 25 137€ en 2017 Versement 58 650 en 2018
Serres municipales	220 000	20 000	200 000		
Phytoépuration au Puythouck	523 820	14 220	405 780		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
Fonds de travaux urbain (demande des habitants)		40 000			40 000 (fonds travaux urbains) Sub région
Démolition reconstruction centre de santé	Estimatif 5 900 000	414 000 pour la démolition 800 000 pour la reconstruction	4 700 000	400 000	Sub CUD FIC 1 630 000 en attente versement En 2019 et 2020 Sub région : en attente (filiale bois) DDU 2014 : 653 387 acompte versé 2015 (Solde 2019 : 457 371) Sub département : en attente
MISES AUX NORMES					
Accessibilité AD'AP		249 120 (report 2017)	258 684	218 700	FSIL 103 820€ versés 2018- dde FSIL 2018
Rénovation éclairage public	3 408 000 (reports 2017 1 700 000 €)	1 780 000			FIC CUD : 1 M €
TOTAL		5 695 340	6 299 464	618 700	

Grâce à la recherche active de financements extérieurs et au soutien des partenaires, les investissements bénéficient d'un très bon niveau de subventionnement, ces financements constituent des leviers essentiels pour accompagner les investissements et permettre ainsi de réduire le montant des emprunts à mobiliser.



III DONNEES FINANCIERES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents

La Ville de Grande-Synthe mène une politique des Ressources Humaines centrée sur la qualité et la quantité de service rendu aux habitants, avec le souci constant d'une maîtrise de la masse salariale et de ses effectifs.

Poste important de dépense, la maîtrise de l'évolution du budget RH constitue un enjeu important dans la préparation du budget 2018.

Il devra tenir compte à la fois de décisions nationales et d'éléments locaux de contexte liés à la Ville de Grande-Synthe.

A. EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL – CHAPITRE 012

1. Evolution des dépenses depuis 2015 et perspectives 2018 en K€

Année	Budget Primitif	Budget Réalisé
2015	40 000	38 519
2016	39 500	37 700
2017	39 400	37 830
2018	39 100	

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2018, les prévisions en dépenses de personnel sont à la baisse, marquant la volonté de maîtrise de la masse salariale.

L'ensemble des éléments suivants ont été repris dans les prévisions :

- La mise en œuvre de mesures nationales qui s'imposent à la collectivité en matière d'emplois et de carrière, d'augmentation des cotisations, et notamment la poursuite envisagée du PPCR (parcours professionnel des carrières et des rémunérations),
- Le Compte Personnel d'Activité s'appliquera au 01/01/2018 dans le cadre du droit à la formation professionnelle et au développement des parcours professionnels
- le maintien en 2018 du taux de la contribution patronale au CNFPT à 0,9%, appliqué depuis 2016,
- le glissement vieillesse technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents estimé à 1.05%,
- Les décisions prises par la commune en matière d'amélioration des carrières individuelles et de renforcement des effectifs.

Un important travail a été réalisé depuis trois ans, par l'équipe de direction en lien avec les élus, afin de trouver des pistes d'économie sans altérer la qualité des services rendus à la population.

Grâce à ce travail en mode projet, on peut constater une relative stabilité des effectifs et de la masse salariale de la collectivité et ce malgré l'augmentation des charges patronales, et les modifications statutaires imposées par les textes réglementaires

Les différentes charges sont en partie compensées par :

- l'incitation à la montée en compétence au sein de la collectivité
- les redéploiements internes : l'accent est mis sur la mobilité interne et la mise en place d'un réexamen systématique des missions au départ d'un agent (retraite ou mutation).
- la mise en œuvre de nouvelles organisations de travail dans les services; mutualisation des services aux missions connexes
- la limitation du recours aux personnels contractuels en particulier pour des renforts en faisant appel au maximum à des reclassements d'agents
- une maîtrise des heures supplémentaires
- un travail sur le reclassement professionnel des agents avec un chargé de mission dédié
- un travail sur l'absentéisme

2. Traitement indiciaire et régime indemnitaire – Avantages en Nature

MONTANT DES REMUNERATIONS POUR L'ANNEE 2017

CATEGORIE	TRAITEMENT	NBI	PRIMES ET INDEMNITES	SFT	AVANTAGE EN NATURE	TOTAL
STAGIAIRE/TITULAIRE	15 495 474,27	547 207,94	4 250 185,82	283 101,47	12 955,52	20 588 925,02
NON TITULAIRE	4 026 992,82	0,00	348 267,16	60 222,32	0,00	4 435 482,30
CONTRAT UNIQUE INSERTION	920 109,49	0,00	0,00	0,00	0,00	920 109,49
CONTRAT Avenir	442 488,67	0,00	0,00	0,00	0,00	442 488,67
APPRENTI	17 959,50	0,00	0,00	0,00	0,00	17 959,50
TITULAIRE IRCANTEC	10 173,55	289,06	2 853,12	0,00	0,00	13 315,73
TOTAL GENERAL	20 913 198,30	547 497,00	4 601 306,10	343 323,79	12 955,52	26 418 280,71

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 instituait pour les fonctionnaires de l'État un nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Ce régime par parité s'applique à tous les fonctionnaires y compris les territoriaux

Il est appliqué au sein de la collectivité pour les Catégories A et B, devrait s'organiser en 2018 pour les catégories C

Concernant les avantages en nature, 2 types sont recensés pour l'année 2017 :

- Avantage en nature logement : 3 au titre d'une convention d'occupation précaire et 4 au titre de la nécessité absolue de service
- Avantage en nature repas

3. Le temps de travail

En matière de temps de travail, la ville de Grande-Synthe a délibéré le 18 décembre 2001 officialisant l'avis du CTP du 7 décembre 2001. Dans le respect de la réglementation en vigueur, il a été décidé de fixer la durée hebdomadaire du temps de travail des agents territoriaux à 36h40 avec 9 jours de ARTT ; ceci pour un équivalent temps plein. Les horaires de travail des agents, dans le respect de ce cadre, ont été fixés selon les besoins du service après avis du CTP. Ce sont les bornes de ces horaires de travail qui déclenchent les heures supplémentaires. Celles-ci sont soit rémunérées soit récupérées.

Un système automatisé de gestion du temps de travail créant un dispositif d'horaires aménagés a été mis en place au 1er septembre pour tous les agents permanents de la ville et déployés au sein de toutes les structures employant plus de 10 salariés.

4. Evolution du nombre d'heures complémentaires/supplémentaires depuis 2015

Année	Montant	% Masse salariale
2015	787 351 €	2.04 %
2016	703 078 €	1.85 %
2017	785 152 €	2.07 %

La baisse de 2015 à 2017 s'explique par la mise en place d'une gestion optimisée du temps de travail et une meilleure organisation des services visant ainsi à réduire le recours aux heures supplémentaires. Les missions sont également mieux réparties pour respecter la réglementation relative aux amplitudes horaires de travail.

B. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

EFFECTIF				
	Titulaires Stagiaires	Contractuels	Autres contrats Contrats aidés Contrat apprentissage	Total
31/12/2016	716	39	212	967
21/12/2017	715	39	217	971
01/01/2018	705	32	198	935

- les agents Stagiaires et Titulaires représentent environ 74 % des effectifs ;
- les agents de catégorie C représentent 77 % des effectifs, ceux de catégorie B 17% et ceux de catégorie A 6% ;
- la parité est relativement respectée pour une administration puisque les femmes représentent environ 58 % des effectifs.

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017
Cat A	40	45
Cat B	126	120
Cat C	550	541
Total		706
Répartition Hommes-Femmes	412 femmes 304 hommes	407 femmes 299 hommes

DEPARTS / ARRIVEES

Année	Départs	Arrivées
2016	15	12
2017	28	38
2018 (1er trimestre)	18 (prévisions)	10

AGENTS MIS A DISPOSITION

- 1 Agent mis à disposition Association OGS (0.5 ETP)
- 1 Agent mis à disposition Maison de l'Initiative (1 ETP)
- 1 Agent mis à disposition Régie de Quartier (1 ETP)
- 1 Agent mis à disposition Amicale du Personnel (1 ETP)

C. LA POLITIQUE SOCIALE

Prêt à l'acquisition de logements neufs ou anciens

Par délibération du 17 décembre 2008, le Conseil Municipal de Grande-Synthe a valorisé le dispositif de bonification pour les prêts accordés au personnel territorial au titre de l'acquisition de la résidence principale. Ils sont de 5 000 € pour un logement ancien et 8 000 € pour une construction neuve. Une convention avec les Crédit Agricole et Crédit Mutuel Nord de France a été signée en ce sens.

2016 : 38 agents
2017 : 37 agents

Adhésion à PLURELYA

PLURELYA est un organisme paritaire, gestionnaire de l'action sociale des collectivités territoriales et qui permet aux personnels territoriaux de bénéficier d'allocations, de prêts, de bons d'achats, de tarifs préférentiels, de participations à l'achat de chèques vacances, chèques lecture...

adhésion 2016 : 223.050 €
adhésion 2017 : 223.581 €

Titres Restaurants

Les titres restaurant ont une valeur faciale de 6 €
La participation de la Ville est de 57,5 % et la participation salariale de 42,5 %

2016 : 682 agents – 203 100 €
2017 : 689 agents – 204 450 €

Subvention à l'Association « Amicale du Personnel »

2016 : 563 500 €
2017 : 550 000 €

Remboursement trajet « domicile – trajet »

Le Conseil Municipal a délibéré les 9 février et 19 octobre 2010 pour le remboursement du trajet « domicile – travail » des agents utilisant le transport public
Le remboursement est à hauteur de 50 % du montant total, avec un plafonds de 77,96 € mensuel

Contrat de Prévoyance SOFAXIS – SPHERIA VIE

En 2013, conformément à la loi 2007-148 et du décret 2001-1474, le Conseil Municipal a délibéré pour signer une convention de participation avec PUBLI SERVICE – SPHERIA VIE au titre de la garantie prévoyance perte de salaire – capital décès, entièrement supportée par la ville de Grande-Synthe.

Les agents statutaires bénéficient depuis le 1er juillet 2013 des garanties suivantes :

90 % d'indemnisation en cas d'incapacité temporaire totale de travail et invalidité permanente (en cas de passage à demi-traitement)

7 jours de franchise en cas d'indemnisation en incapacité temporaire totale de travail

30 000 € capital décès et perte totale irréversible d'autonomie

D. LES ORIENTATIONS POUR 2018

En termes de prospective pour l'année 2018, la Ville de Grande-Synthe restera attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement.

Chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression).

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations il s'agira :

- d'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité.
- d'anticiper chaque départ en retraite (une dizaine d'agents devrait partir en retraite en 2018).
- de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins.
- de mobiliser davantage les directions pour la contribution à l'effort collectif de maîtrise de la masse salariale

En 2018, comme en 2017, les remplacements des arrêts maladie et maternité seront limités et examinés au cas par cas selon les critères de continuité absolue du service, de normes d'encadrement et de face à face avec le public.

Une vigilance particulière sera portée sur les situations individuelles des agents qui rencontrent des difficultés de santé et les actions de reclassement accompagné seront poursuivies.

- Mise en place d'une GPEEC : logique de parcours professionnels logique de gestion prévisionnelle des emplois et compétences.
- le budget alloué à la prévention professionnelle sera également conservé en 2018 dans le but de poursuivre le travail d'amélioration des conditions de travail au sein de la collectivité.

IV. LA GESTION DE LA DETTE

La gestion active de la dette est stratégique afin de maintenir le niveau des indicateurs permettant de préserver les capacités de financement de la collectivité dans un contexte de contraintes sur les ressources

La stratégie financière de la ville repose sur la stabilisation de l'encours sur le mandat, et de conserver une situation financière saine. La capacité de désendettement au 31 décembre 2017 est de 2,7 années, ce qui est le signe d'une très bonne situation financière (seuil d'alerte 12 ans). La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Pour 2018, à la date de rédaction de ce rapport aucun emprunt n'est prévu au budget prévisionnel.

Les hypothèses de charges de la dette baissent de – 40 000 euros en intérêts et de 601 500 euros en capital en 2018, notamment dû à l'extinction de 3 emprunts sur 2017. L'encours de la dette est prévu pour l'exercice 2018 pour un montant de 2 514 500€, soit 1 934 500 en remboursement de capital et 580 000 pour les charges d'intérêts d'emprunt.

A LES INDICATEURS CLEFS DE LA DETTE (source finances actives)

Synthèse de la dette au 01/01/2018

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
20 573 525.99 €	2,81 %	11 ans et 10 mois	6 ans et 4 mois	21

La dette est composée de 21 emprunts dont 76.21% de l'encours est adossé à un taux fixe et 23.79% au livret A, il n'y a donc aucun risque financier.

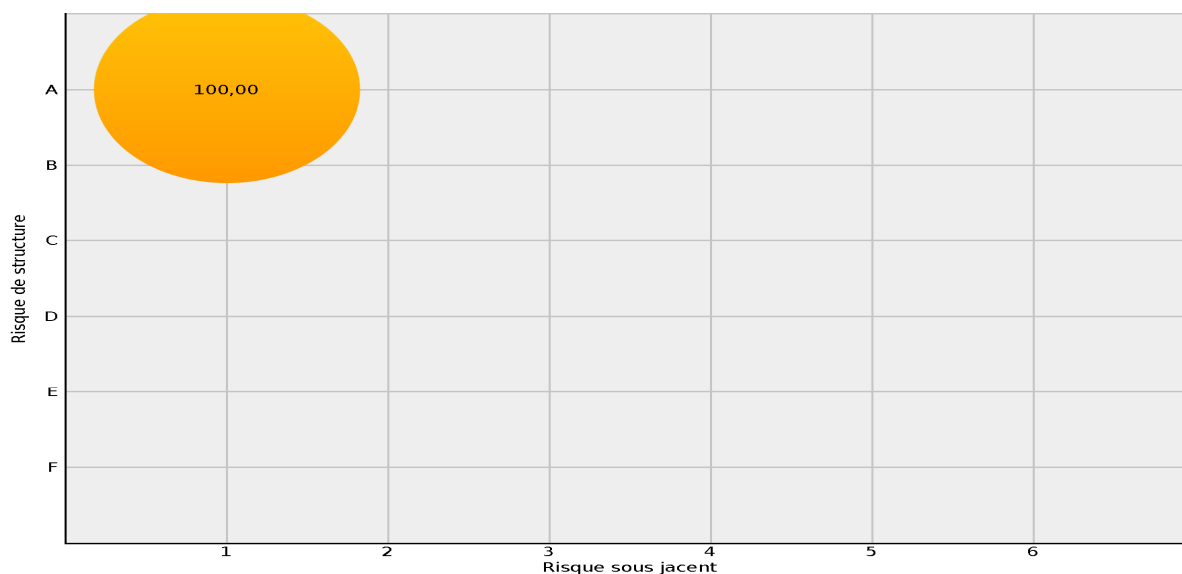
Dettes par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	15 680 059.39 €	76,21 %	3,27 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Livret A	4 893 466.60 €	23,79 %	1,31 %
Ensemble des risques	20 573 525.99 €	100,00 %	2,81 %

Dettes selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD

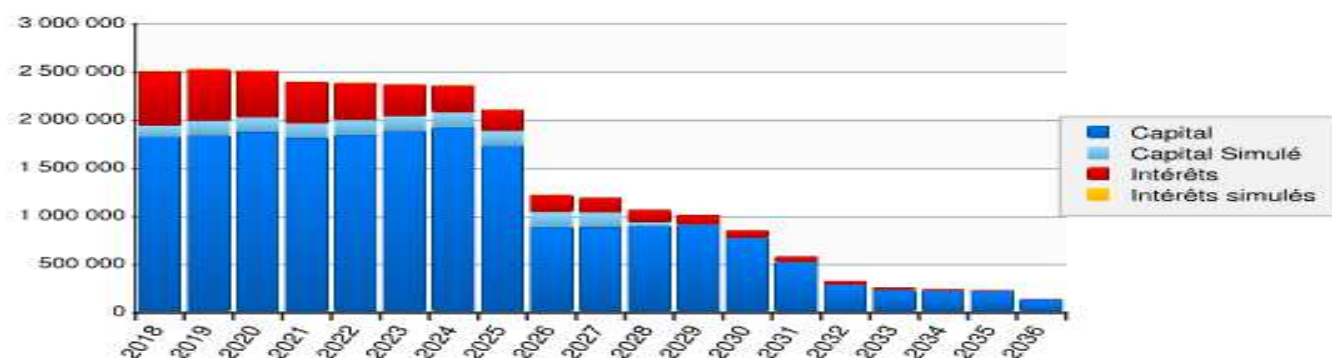


Dettes selon la charte de bonne conduite

La charte de bonne conduite dite charte GISSLER a été signée en 2009 entre les établissements bancaires et les collectivités locales. Elle classe les emprunts en catégories successives suivant la gradation des risques. Pour la commune la totalité des emprunts figure dans la catégorie A, la commune n'a en effet à ce jour aucun emprunt toxique. Depuis de nombreuses années, le choix a été fait de recourir à l'emprunt à taux fixe afin de sécuriser les opérations et faciliter le suivi. Plus de 75% de l'encours de dette est donc composé d'emprunts à taux fixes, les restants sont les emprunts CDC (indexés en partie sur les variations du livret A). Cette catégorie d'emprunts est néanmoins privilégiée car il s'agit de taux bonifiés pour les collectivités territoriales.

Profil d'extinction de la dette Budget principal

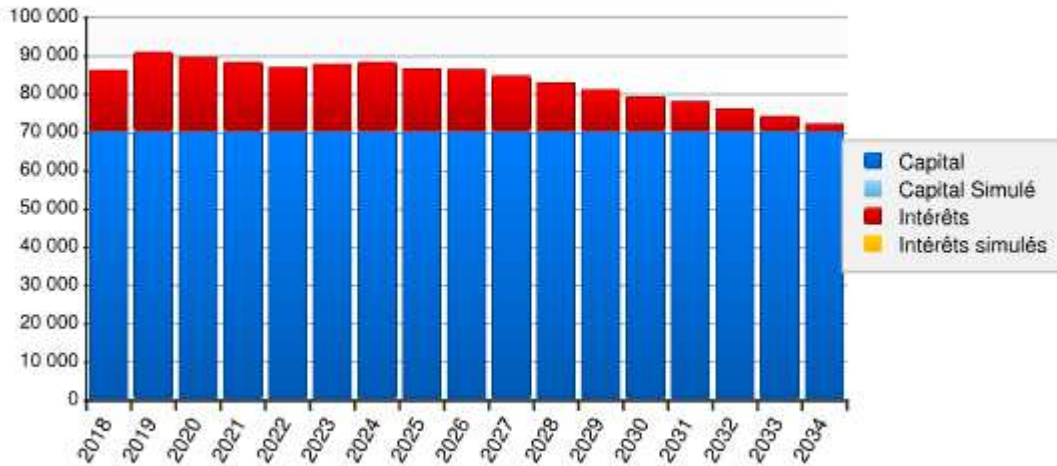
Flux de remboursement



Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	20 629 748.24 €	1 934 483.19 €	572 912.33 €	2 507 395.52 €	20 195 265.05 €
2019	20 195 265.05 €	1 985 667.28 €	* 547 056.50 €	* 2 532 723.78 €	18 209 597.77 €
2020	18 209 597.77 €	2 021 326.32 €	* 495 169.04 €	* 2 516 495.36 €	16 188 271.45 €
2021	16 188 271.45 €	1 957 319.87 €	* 440 548.43 €	* 2 397 868.30 €	14 230 951.58 €
2022	14 230 951.58 €	1 994 388.81 €	* 394 532.57 €	* 2 388 921.38 €	12 236 562.77 €
2023	12 236 562.77 €	2 032 717.61 €	* 338 512.91 €	* 2 371 230.52 €	10 203 845.16 €
2024	10 203 845.16 €	2 072 348.72 €	* 287 553.24 €	* 2 359 901.96 €	8 131 496.44 €
2025	8 131 496.44 €	1 877 375.93 €	* 227 836.86 €	* 2 105 212.79 €	6 254 120.51 €
2026	6 254 120.51 €	1 034 686.06 €	* 184 971.64 €	* 1 219 657.70 €	5 219 434.45 €
2027	5 219 434.45 €	1 031 375.95 €	* 157 959.81 €	* 1 189 335.76 €	4 188 058.50 €
2028	4 188 058.50 €	930 095.77 €	* 131 007.42 €	* 1 061 103.19 €	3 257 962.73 €
2029	3 257 962.73 €	904 183.69 €	* 104 322.11 €	* 1 008 505.80 €	2 353 779.04 €
2030	2 353 779.04 €	767 570.33 €	* 78 942.41 €	* 846 512.74 €	1 586 208.71 €
2031	1 586 208.71 €	517 128.42 €	* 57 627.29 €	* 574 755.71 €	1 069 080.29 €
2032	1 069 080.29 €	281 454.28 €	39 269.83 €	320 724.11 €	787 626.01 €
2033	787 626.01 €	227 199.47 €	28 430.93 €	255 630.40 €	560 426.54 €
2034	560 426.54 €	215 975.92 €	19 737.86 €	235 713.78 €	344 450.62 €
2035	344 450.62 €	215 975.92 €	11 112.12 €	227 088.04 €	128 474.70 €
2036	128 474.70 €	128 474.70 €	3 689.10 €	132 163.80 €	0.00 €
		22 129 748.24 €	* 4 121 192.40 €	* 26 250 940.64 €	

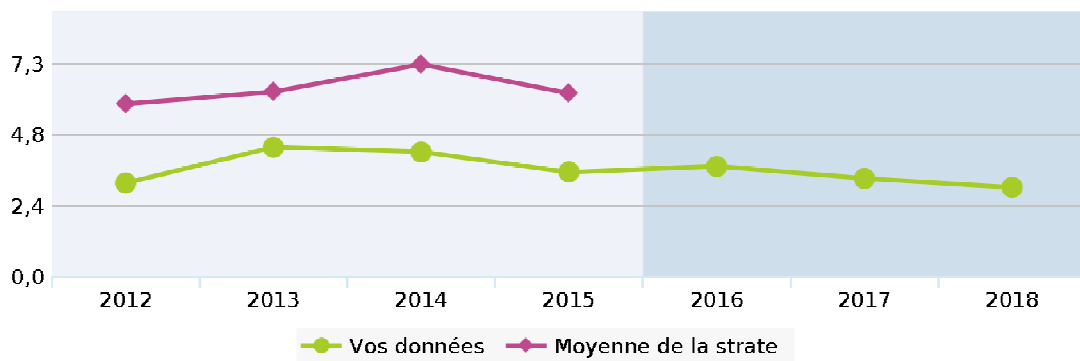
Profil d'extinction de la dette Budget Annexe

Flux de remboursement



Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	1 190 000.00 €	70 000.00 €	16 065.00 €	86 065.00 €	1 120 000.00 €
2019	1 120 000.00 €	70 000.00 €	* 20 720.00 €	* 90 720.00 €	1 050 000.00 €
2020	1 050 000.00 €	70 000.00 €	* 19 425.00 €	* 89 425.00 €	980 000.00 €
2021	980 000.00 €	70 000.00 €	* 18 130.00 €	* 88 130.00 €	910 000.00 €
2022	910 000.00 €	70 000.00 €	* 16 835.00 €	* 86 835.00 €	840 000.00 €
2023	840 000.00 €	70 000.00 €	* 17 640.00 €	* 87 640.00 €	770 000.00 €
2024	770 000.00 €	70 000.00 €	* 18 095.00 €	* 88 095.00 €	700 000.00 €
2025	700 000.00 €	70 000.00 €	* 16 450.00 €	* 86 450.00 €	630 000.00 €
2026	630 000.00 €	70 000.00 €	* 16 380.00 €	* 86 380.00 €	560 000.00 €
2027	560 000.00 €	70 000.00 €	* 14 560.00 €	* 84 560.00 €	490 000.00 €
2028	490 000.00 €	70 000.00 €	* 12 740.00 €	* 82 740.00 €	420 000.00 €
2029	420 000.00 €	70 000.00 €	* 10 920.00 €	* 80 920.00 €	350 000.00 €
2030	350 000.00 €	70 000.00 €	* 9 100.00 €	* 79 100.00 €	280 000.00 €
2031	280 000.00 €	70 000.00 €	* 7 980.00 €	* 77 980.00 €	210 000.00 €
2032	210 000.00 €	70 000.00 €	* 5 985.00 €	* 75 985.00 €	140 000.00 €
2033	140 000.00 €	70 000.00 €	* 3 990.00 €	* 73 990.00 €	70 000.00 €
2034	70 000.00 €	70 000.00 €	* 1 995.00 €	* 71 995.00 €	0.00 €
		1 190 000.00 €	* 227 010.00 €	* 1 417 010.00 €	

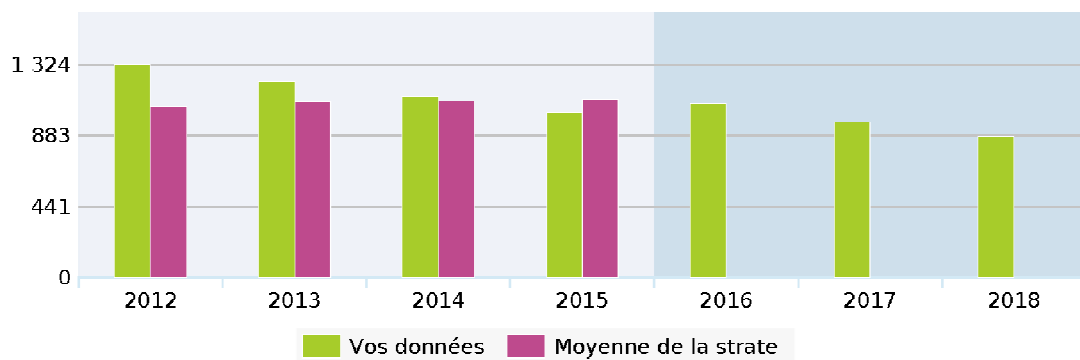
Ratio de désendettement (en années)



© Finance Active

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Vos données	3,22	4,44	4,28	3,60	3,78	3,37	3,07
Moyenne de la strate	5,92	6,35	7,27	6,30	6,10	6,40	

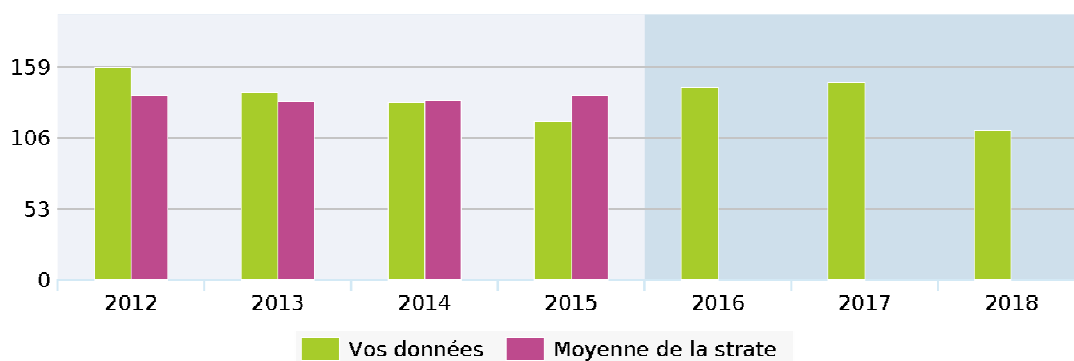
Encours de dette en euros / habitant



© Finance Active

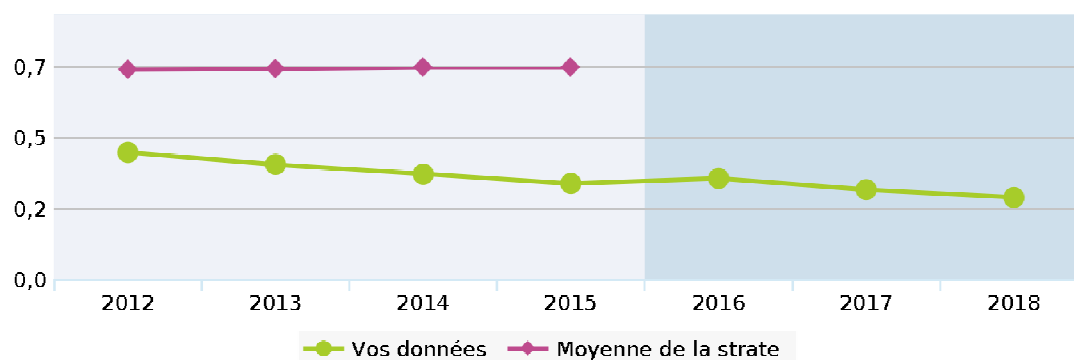
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Vos données	1 324€	1 221€	1 127€	1 029€	1 082€	963€	878€
Moyenne de la strate	1 066€	1 093€	1 100€	1 109€			

Annuité en euros / habitant



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Vos données	159€	140€	133€	118€	143€	147€	111€
Moyenne de la strate	138€	133€	134€	138€			

Encours de dette / Recette de fonctionnement (en %)



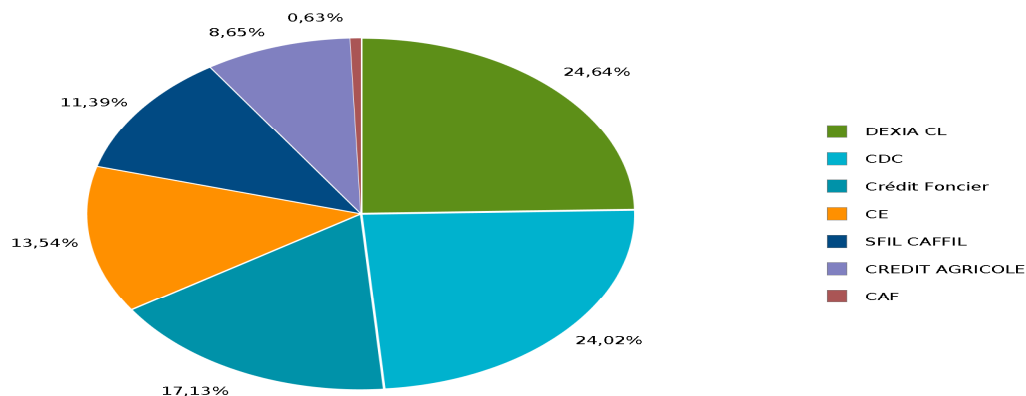
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Vos données	44,96%	40,77%	37,34%	34,06%	35,82%	31,90%	29,08%
Moyenne de la strate	74,18%	74,35%	74,83%	74,88%			

B. UN ENCOURS DIVERSIFIÉ PERMETTANT D'OPTIMISER LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

Afin de minimiser les frais financiers tout en limitant les risques inhérents à la gestion des emprunts, la stratégie retenue consiste à diversifier les sources de financement et notamment les prêteurs.

Dettes par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû 31/12/2017	% du CRD	Disponible (Revolving)
DEXIA CL	5 026 265.59 €	24,43 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 893 466.60 €	23,79 %	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 508 000.00 €	17,05 %	
CAISSE D'EPARGNE	2 759 410.84 €	13,41 %	
SFIL CAFFIL	2 367 857.15 €	11,51 %	
CREDIT AGRICOLE	1 890 960.60 €	9,19 %	
Caisse Allocations Familiales	127 565.21 €	0,62 %	
Ensemble des prêteurs	20 573 525.99 €	100,00 %	-



Quelques termes financiers

FNGIR : Fonds national de garantie des ressources (Différence entre les recettes fiscales avant et après la suppression de la taxe professionnelle redistribuée par péréquation aux collectivités).

FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (alimenté par les collectivités riches à destination des collectivités pauvres)

FIC : Fonds de soutien des projets d'initiative communale versé par la CUD, il est prévu une enveloppe pour la ville de Grande-Synthe de 2 630 000€ (enveloppe globale de 2016 à 2020)

Autofinancement – Prélèvement pour l'investissement : Part de solde recettes moins dépenses de fonctionnement qui finance les dépenses d'investissement.

Affectation (du résultat)

Décision de l'assemblée délibérante d'affecter en réserves ou de reporter un éventuel reliquat de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement hors restes à réaliser (c'est-à-dire le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté), après couverture du besoin de financement de la section d'investissement

Opérations d'ordre : Ecritures comptables sans incidence financière en termes d'encaissement et de décaissement contrairement aux opérations réelles. (par exemple les amortissements)

Amortissement

L'amortissement des immobilisations comptabilise la dépréciation des investissements réalisés par la collectivité. C'est un procédé comptable permettant de constituer un autofinancement nécessaire au renouvellement des immobilisations.

Les biens amortissables et les durées d'amortissement peuvent être précisés ou le règlement budgétaire et financier renvoie à la délibération relative au mode et à la durée d'amortissement

Allocations compensatrices : Les allocations versées par l'Etat compensent les exonérations de taxe d'habitation.

Annuité de la dette

Somme du montant des intérêts et du remboursement en capital des emprunts, à échoir (budget) ou échus (compte administratif) au cours d'un exercice.

Le remboursement annuel de la dette en capital entre dans le calcul d'un ratio réglementaire (dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement).

Encours de la dette

Cumul du capital restant dû des emprunts et dettes à long et moyen terme, entrant dans le calcul d'un ratio réglementaire (encours de la dette/population).

Rattachement

La procédure de rattachement ne concerne que la section de fonctionnement. Elle ne s'applique pas de plein droit aux communes et groupements à fiscalité propre de moins de 3 500 habitants ; elle peut toutefois être utilisée si ces collectivités le souhaitent.

Cette procédure vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné toutes les charges à payer et les produits à recevoir qui s'y rapportent et qui n'ont pas été comptabilisés pour des raisons diverses au cours de cet exercice.

Le rattachement des charges et des produits à l'exercice consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits correspondant à des droits acquis dûment constatés au 31 décembre et qui n'ont pu être mandatés ou titrés, notamment en raison de la non-réception par l'ordonnateur des pièces justificatives

Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : versements de l'Etat mis en place en 2011 pour compenser la perte nette globale de ressources fiscales de chaque catégorie de collectivités résultant de la réforme fiscale.

Potentiel financier de la commune : il correspond à son potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire perçue l'année précédente.

Potentiel fiscal : il est égal au montant des bases des quatre taxes directes locales pondérées par le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Le potentiel fiscal est une notion un peu complexe, mais nous pouvons dire simplement qu'il traduit les recettes fiscales qu'obtiendrait la commune si elle appliquait les taux moyens nationaux aux bases des quatre taxes locales, Taxe d'Habitation (TH), Foncier Bâti (FB), Foncier Non Bâti (FNB) et Taxe Professionnelle (TP). On divise ensuite par la population DGF (= nombre d'habitants + 1 habitant par résidence secondaire) pour obtenir le potentiel fiscal par habitant (PF/hab) afin d'évaluer l'effort fiscal à fournir par les habitants eux-mêmes, s'ils veulent que leur commune ait quand même quelques moyens pour conduire des projets.

L'Épargne brute : est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'Épargne Nette : est l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette ; elle contribue à financer les dépenses d'investissement.

La constitution de l'épargne et le financement de l'investissement

